



AVIS PUBLIC - PROJET RÈGLEMENT NO 02-2024
PORTANT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors de la séance régulière tenue le mardi 6 février 2024 à 19h00;

Un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement a été déposé au conseil de ville pour le projet de Règlement 02-2024 portant sur **Traitement des élus**. Les principales modifications touchent la rémunération supplémentaire et l'indexation annuelle. Voici un résumé du Règlement des traitement des élus et des mentions prévues à l'article 8 de la LERN :

Rémunération mensuelle : (une absence prévue sans pénalité par année)	Maire	Élus
--	--------------	-------------

Séance régulière ou extraordinaire	672.90\$	224.30\$
Séance de travail	224.30\$	74.78\$

Une rémunération supplémentaire:	Maire	Élus
---	--------------	-------------

Reprise d'une séance régulière ou extraordinaire ajournée ou séance travail supplémentaire convoquée	224.30\$	74.78\$
---	----------	---------

Présence désignée ou mandatée par résolution pour assister à des rencontres, comité de travail ou siéger sur C.A (rémunération maximum 3 par mois)	75.00\$	75.00\$
--	---------	---------

Le maire ou le membre du conseil substitut au maire, recevra une rémunération de 150\$ par présence aux séances du conseil de la MRCAO;

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant reçoit une somme égale à la rémunération du maire, jusqu'à ce que cesse le remplacement;

La rémunération est indexée annuellement selon l'IPC encouru lors de l'année précédente selon une moyenne d'octobre à septembre);

L'application du règlement est rétroactive au 1^{er} janvier 2024;

Ce règlement abroge tous les autres règlements relatifs au traitement des élus

Le Projet de Règlement 02-2024, portant sur le Traitement des élus disponible à l'hôtel de ville au 86 rue Principale sur les heures régulières de bureau, sur le site de la ville de Duparquet (duparquet.ao.ca) ou par demande courriel à : direction@villeduparquet.ca

Ce règlement sera adopté à la séance régulière du conseil de ville, le mardi 5 mars 2024 à 19h à l'hôtel de ville au 86 rue Principale à Duparquet.

Donné à Duparquet,
Ce 7^e jour de février 2024

Chantal Poirier
Chanta Poirier
Directrice générale
Greffière-trésorière